

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 9 novembre 2017  
Date d'affichage 9 novembre 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20171120-DEL\_17\_11\_15\_10-DE

**Nombre de conseillers**

en exercice 29  
présents 22 (+ 7 procurations)  
votants 29

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017  
Publication : 20/11/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le QUINZE NOVEMBRE à Vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Michel DIEDERICH, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Thierry PERRE, M. Claude DROUET

**Excusés** : M. Philippe GALLAND (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), Mme Marie-Claire DUCELLIER (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Hélène DEBLOCK a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ACTIVITES « ENFANCE – JEUNESSE » : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR LA FOURNITURE DES REPAS**

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 mai 2016 autorisant la reprise en gestion municipale directe des activités « Enfance-Jeunesse », à compter du 6 juillet 2016,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 7 septembre 2017 autorisant la signature d'une convention avec le Centre Communal d'Action Sociale pour la fourniture des repas dans le cadre des activités « Enfance-Jeunesse » (Accueil de loisirs, Mercredis loisirs, Cocktails Loisirs...),

VU la délibération du Conseil d'Administration en date du 24 octobre 2016 autorisant la signature de cette même convention,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'organisation des activités « Enfance-Jeunesse », les repas sont fournis par le Centre Communal d'Action Sociale,

CONSIDERANT que suite à une modification tarifaire du prix du repas fournis dans le cadre des activités « Enfance-Jeunesse », il convient d'autoriser la signature d'un avenant à cette convention,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (29 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),  
Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à :

- Signer un avenant à la convention avec le Centre Communal d'Action Sociale pour la fourniture des repas dans le cadre des activités « Enfance-Jeunesse » (ALSH d'été, mercredis loisirs, Cocktail Loisirs...),
- Régler les factures qui en découleront,
- Prend note que ces tarifs feront l'objet d'une revalorisation au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**